

CONDITIONS GENERALES DE VENTE maj 13 01 23

1 – OBJET/CHAMP D'APPLICATION

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente de CCI Formation Pro. Toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation expresse de CCI Formation Pro, prévaloir sur les présentes CGV.

2 – ORGANISATION/REGLEMENT DU STAGE

• **Tous les éléments d'information sont présentés dans la fiche technique du stage ou la proposition ad hoc réalisée par CCI Formation Pro** : objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, contenu/déroulement du programme, tarifs applicables et offres promotionnelles. **Concernant les offres promotionnelles**, une seule offre est applicable par stage, en fonction du choix du client.

Les diplômes, titres, références des personnes chargées de la formation sont communiqués au client qui en fait la demande. Le règlement intérieur applicable à tout stagiaire est consultable sur le site www.cciformationpro.fr. Il est tenu à disposition à l'accueil de CCI Formation Pro.

L'action de formation est organisée par CCI Formation Pro selon les modalités et dans les conditions indiquées dans la fiche technique ou la proposition élaborée par CCI Formation Pro.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CCI Formation Pro, lui permettant de s'assurer de l'adéquation à ses besoins. L'inscription d'un stagiaire en formation est possible jusqu'à 24h avant le démarrage de la session.

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

• Annulation/report/empêchement :

Concernant les formations interentreprises, CCI Formation Pro se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas de nombre insuffisant d'inscrits ainsi que de réaliser la formation sur un autre site proche du Centre de Formation. Dans le cas de non organisation de l'action, celui-ci est libre de tout engagement vis-à-vis CCI Formation Pro. Le client est prévenu du risque de report ou d'annulation au minimum 8 jours, date à date, avant le démarrage du stage. Jusqu'à une date précédant de 10 jours ouvrés la date de démarrage de la formation, l'acheteur conserve le droit d'annuler ou de reporter son ou ses inscriptions. Pour toute annulation dans un délai compris entre 3 et 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de l'action de formation, le client est redevable de 30% du montant du coût de la formation non suivie.

En cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 2 jours ouvrés précédant le démarrage du stage, le client est redevable de la totalité du prix de la formation. CCI Formation Pro offre la possibilité, sans surcoût pour l'acheteur, de remplacer le stagiaire empêché par un autre stagiaire de même profil. Le remplacement ne peut avoir lieu en cours de formation.

En cas d'absence ou d'annulation du client en cours de stage, celui-ci sera facturé en totalité. S'il s'agit d'un cycle, le montant de tous les modules réalisés ou commencés sera exigible par CCI Formation Pro.

Concernant les formations intra-entreprise et sur-mesure, en cas d'annulation de l'action de formation par le client pour quelque motif que ce soit dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de l'action, l'intégralité du montant de la formation sera exigible par CCI Formation Pro à titre d'indemnité forfaitaire. En cas d'annulation de la formation dans un délai de 6 jours à 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de l'action, 50 % du montant de la formation sera exigible par CCI Formation Pro.

Pour les formations en langues, en cas d'annulation de la formation par le client pour quelque motif que ce soit dans un délai inférieur ou égal à 2 jours ouvrés avant la date de la séance programmée avec le formateur, le montant de la dite séance sera exigible par CCI Formation Pro. Pour toute annulation dans un délai supérieur à 2 jours, la séance est reprogrammée.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution de l'action de formation organisée par le Centre de Formation.

Est un cas de force majeure tout évènement indépendant de la volonté du Centre de Formation et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure : l'incendie, l'inondation, l'interruption de la fourniture d'énergie, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du Centre de Formation, sans que cette liste soit considérée comme limitative.

• Facturation et délai de règlement

Les factures sont payables à 30 jours à compter de leur émission. Tout retard de paiement, après rappel resté infructueux, est passible d'une procédure contentieuse.

☑ **Retard de règlement : paiement d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal et paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé.**

3 – PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME GESTIONNAIRE AGREE

La décision de prise en charge des frais de formation doit être demandée par le client à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, Pôle Emploi ...). Si ce dernier ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

4 – PIECES REGLEMENTAIRES

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

6 – LITIGES

Les litiges éventuels nés de la conclusion ou de l'exécution de la commande de l'action de formation ou du contrat de formation seront soumis au tribunal compétent **sur le territoire de l'organisme de formation contractant avec le client.**

7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse CCI Formation Pro, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

8 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations demandées au client sont nécessaires au traitement de la commande.

CCI Formation Pro prend des mesures et engagements pris afin de veiller à la protection des données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel dit « RGPD », qui est le texte de référence européen en matière de protection des données personnelles. CCI Formation Pro s'engage à mettre en oeuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées. Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

Pour toute information ou exercice ces droits, le client peut contacter le DPO de CCI Formation Pro à l'adresse mail suivante : dpo-ccifp@lyon-metropole.cci.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CCI formation Pro – DPO – 36 rue du sergent Michel Berthet 69009 Lyon. La politique de protection des données personnelles de CCI Formation Pro est disponible et mise à jour sur son site internet www.cciformationpro.fr